

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Genetron® 22

Numéro : 000000009890

Description d'utilisation du produit : Agent réfrigérant

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur : Honeywell International Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546

Pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez au : 800-522-8001
+1-973-455-6300
(du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h)

Dans le cas d'un appel d#urgence : **Médical : 1 800 498-5701 ou +1-303-389-1414**
: **Transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300 ou +1-703-527-3887**
:
: (jour et nuit)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Aperçu des urgences**

Forme : Gaz liquéfié

Couleur : incolore

Odeur : légère

Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance ou du mélange : Gaz sous pression, Gaz liquéfié
Asphyxiant Simple

Genetron® 22

000000009890

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Symbole(s)

:



Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Conseils de prudence

: **Prévention:**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Dangers autres non classifié

: Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.
Peut provoquer des gelures.
Peut causer une arythmie cardiaque.**Cancérogénicité**

Aucun des constituants de ce produit présents dans des quantités supérieures ou égales à 0,1 % n'est désigné comme un agent cancérigène connu ou prévisible par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Formule

: CHClF₂

Nature chimique

: Substance

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration
Chlorodifluorométhane	75-45-6	100.00 %

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin. Ne pas donner de médicaments du groupe de l'adrénaline-éphédrine.
- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si vous percevez des signes évidents de gelure, lavez la lésion (sans frotter) à l'eau tiède (et non chaude). Si vous ne disposez pas d'eau, couvrez la lésion avec un linge propre et doux ou un morceau de tissu similaire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. En cas de gelure, utiliser de l'eau tiède et non chaude. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Ingestion : Voie d'exposition improbable. Produit gazeux; consulter la section sur l'inhalation. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

Avis aux médecins

- Traitement : En raison de possibles perturbations du rythme cardiaque, les médicaments à base de catécholamine, tels que l'épinéphrine, doivent être employés avec modération et uniquement dans des situations d'urgence. Le traitement de la surexposition doit être axé sur le contrôle des symptômes et les conditions cliniques. Traiter les endroits gelés comme nécessaire.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
ASHRAE 34
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

locales et à l'environnement voisin.

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :
- Le contenu est sous pression.
 - Produit non inflammable aux températures et pressions atmosphériques ambiantes.
 - Toutefois, il peut s'enflammer s'il est mélangé à de l'air sous pression et s'il est exposé à des sources d'inflammation énergiques.
 - Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
 - Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
 - Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
 - Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
 - En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
 - Gaz chlorhydrique (HCl).
 - Fluorure d'hydrogène
 - Oxydes de carbone
 - Composés halogénés
 - Halogénures de carbonyle
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
- En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
 - Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
 - Éviter la peau sans protection

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles :
- Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
 - Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
 - Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.
 - Enlever toute source d'ignition.
 - Éviter que le liquide qui fuit n'entre en contact avec la peau (risque de gelures).
 - Ventiler la zone.
 - Après libération, se disperse dans l'air.
 - Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
 - Éviter l'accumulation de vapeurs dans des zones de faible hauteur.

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Le personnel non protégé ne doit pas revenir tant que l'air n'a pas été testé et déterminé comme non dangereux.
Vérifier que la teneur en oxygène est $\geq 19,5$ %.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Le produit s'évapore facilement.

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Manipulation : Manipuler avec prudence.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Porter un équipement de protection individuel.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Suivre toutes les consignes de sécurité concernant la manipulation et l'utilisation de bouteilles d'air comprimé.
Utiliser uniquement des bouteilles agréées.
Protéger les cylindres des dommages physiques.
Ne pas percer ou laisser tomber les bouteilles, ne pas les exposer au feu ou à une chaleur excessive.
Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas retirer le couvercle jusqu'au moment de l'utilisation.
Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
Peut former un mélange combustible avec l'air à des pressions supérieures à la pression atmosphérique.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Aire de stockage dotée d'une bonne aération.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Protéger les cylindres des dommages physiques.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Mesures d'ordre technique : La ventilation générale d'une pièce est adéquate pour l'entreposage et une manutention normale.
Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration.
- Protection des yeux : Porter selon besoins:
Lunettes de sécurité avec protections latérales
En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes protectrices ou visière de protection faciale, assurant une protection complète des yeux
- Protection des mains : Gants en cuir
En cas de contact par projection:
Gants de protection
Gants en néoprène
Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
- Protection de la peau et du corps : Éviter que le liquide qui fuit n'entre en contact avec la peau (risque de gelures).
Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection du visage/ des yeux.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Utiliser un respirateur à air comprimé.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Genetron® 22

000000009890

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Entreposer séparément les vêtements de travail.

Directives au sujet de l'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Chlorodifluorométane	75-45-6	TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition	3,500 mg/m ³ (1,000 ppm)	07 2009	CAD AB OEL:Canada. Alberta OELs (Occupational Health & Safety Code, Schedule 1, Table 2)

Chlorodifluorométane	75-45-6	TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition	(500 ppm)	07 2007	CAD BC OEL:Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)
----------------------	---------	--	-----------	------------	---

Chlorodifluorométane	75-45-6	STEL : Valeur limite à courte terme	(1,250 ppm)	07 2007	CAD BC OEL:Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)
----------------------	---------	--	-------------	------------	---

Genetron® 22

00000009890

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Chlorodifluorométhane	75-45-6	TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition	(1,000 ppm)	03 2011	CAD MB OEL:Canada. Manitoba OELs (Reg. 217/2006, The Workplace Safety And Health Act)
Chlorodifluorométhane	75-45-6	TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition	(1,000 ppm)	07 2010	CAD ON OEL:Canada. Ontario OELs. (Control of Exposure to Biological or Chemical Agents)
Chlorodifluorométhane	75-45-6	STEV : Short Term Exposure Limit (STEV):	(1,250 ppm)	07 2010	CAD ON OEL:Canada. Ontario OELs. (Control of Exposure to Biological or Chemical Agents)
Chlorodifluorométhane	75-45-6	8 HR ACL : 8 heures limite de contamination moyenne :	(1,000 ppm)	05 2009	CAD SK OEL:Canada. Saskatchewan OELs (Occupational Health and Safety Regulations, 1996, Table 21)
Chlorodifluorométhane	75-45-6	15 MIN ACL : Limite de 15 minute contamination moyenne :	(1,250 ppm)	05 2009	CAD SK OEL:Canada. Saskatchewan OELs (Occupational Health and Safety Regulations, 1996, Table 21)

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Chlorodifluorométhane	75-45-6	TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition	3,540 mg/m ³ (1,000 ppm)	12 2008	OEL (QUE):Canada. Québec LEMT (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité de l'environnement de travail)
-----------------------	---------	--	--	------------	--

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	: Gaz liquéfié
Couleur	: incolore
Odeur	: légère
pH	: Note: neutre
Point/intervalle de fusion	: -160 °C
Point/intervalle d'ébullition	: -40.8 °C
Point d'éclair	: Note: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Note: aucune
Limite d'explosivité, supérieure	: Note: aucune
Pression de vapeur	: 9,384 hPa à 21.1 °C(70.0 °F) 21,470 hPa à 54.4 °C(129.9 °F)
Densité de vapeur	: 3 Note: (Air = 1.0)
Densité	: 1.21 g/cm ³ à 21.1 °C

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Hydrosolubilité : 3.0 g/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.08 - 1.13
Note: Ce produit est plus soluble dans l'alcool octylique.

Température d'inflammation : Note: non déterminé

Température de décomposition : > 250 °C

Poids moléculaire : 86.46 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Se décompose à température élevée.
Dangers spécifiques à cause de la formation des produits corrosifs et toxiques en cas de combustion ou de décomposition
Peut former un mélange combustible avec l'air à des pressions supérieures à la pression atmosphérique.
Ne pas mélanger avec de l'oxygène ou de l'air au-dessus de la pression atmosphérique.Matières incompatibles : Aluminium finement divisé
Potassium
Calcium
Poudres métalliques
Aluminium
Magnesium
Zinc

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Gaz chlorhydrique (HCl).
Halogénures de carbonyle
Oxydes de carbone
Composés halogénés
Fluorure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 300000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat

Sensibilisation : Sensibilisation cardiaque
Espèce: les chiens
Note: Chlorodifluorométhane (HCFC-22): Seuil de sensibilisation cardiaque (chiens): 50000 ppm.

Toxicité à dose répétée : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: Exposition à vie
NOEL: 10000 ppm
Note: Chez les rats mâles, l'exposition à vie a été associée à un léger grossissement des fibrosarcomes dans les glandes salivaires.

Information supplémentaire : Toxicité aiguë L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène. Peut causer une arythmie cardiaque.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

Toxicité pour le poisson : Essai en statique
CL50: 777 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Essai en statique
CE50: 433 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .
Ce produit contient du gaz à effet de serre susceptible de contribuer au réchauffement global. Ne PAS mettre à l'air libre. Conformément aux dispositions du Clean Air Act américain, tout déchet doit être récupéré.
Ce produit est soumis aux règles du 40 CFR Part 82 des règles du Clean Air Act de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA).
La section 611 rend obligatoire l'étiquetage du texte suivant sur toutes les expéditions de ce produit :
Avertissement : Contient du chlorodifluorométhane (HCFC-22), substance dangereuse pour la santé et l'environnement publics car elle détruit l'ozone dans la couche supérieure de l'atmosphère.
Reportez-vous aux sections 610 et 612 pour connaître la liste des utilisations acceptables et inacceptables de ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Respectez tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux relatifs à l'environnement.

Note : Ce produit est soumis aux règles de la section 608 de 40 CFR Part 82 du Clean Air Act de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA), relative au recyclage des fluides réfrigérants.

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG	UN/ID No.	: UN 1018
	Nom d'expédition des Nations unies	: CHLORODIFLUOROMÉTHANE
	Classe	: 2.2
	Groupe d'emballage	
	Étiquettes de danger	: 2.2
IATA	UN/ID No.	: UN 1018
	Description des marchandises	: CHLORODIFLUOROMÉTHANE
	Classe	: 2.2
	Étiquettes de danger	: 2.2
	Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 200
	Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 200
IMDG	UN/ID No.	: UN 1018
	Description des marchandises	: CHLORODIFLUOROMÉTHANE
	Classe	: 2.2
	Étiquettes de danger	: 2.2
	No EMS Numéro	: F-C, S-V
	Polluant marin	: non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Inventaires**

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques : Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

l'environnement (LCPE)

Liste intérieure des
substances (LIS)Japon. Kashin-Hou Law : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ListCorée. Toxic Chemical : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Control Law (TCCL) ListPhilippines. The Toxic : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Substances and Hazardous
and Nuclear Waste Control
ActChine. Inventory of Existing : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chemical Substances**Information sur les législations nationales****WHMIS****Composants** : Chlorodifluorométhane 75-45-6**NPRI****Composants** : Chlorodifluorométhane 75-45-6**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

	HMIS III	NFPA
Danger pour la santé	: 1	2
Inflammabilité	: 1	1
Risque physique	: 0	
Instabilité	:	0

Systèmes de classification des risques (p. ex., HMISMD III, NFPA) : Les renseignements qu'ils contiennent ne s'adressent qu'aux personnes qui ont reçu une formation pour le système concerné.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

Genetron® 22**000000009890**

Version 2.1

Date de révision 05/11/2017

Date d'impression 12/15/2017

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de publication antérieure: 01/05/2017

Préparé par Honeywell Performance Materials and Technologies Product Stewardship Group